

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

#### **Membres**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 23 avril 2020**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207684001**

**Conclure une entente-cadre avec la firme KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L pour la fourniture de services professionnels - Intégrateur des volets Ressources humaines et Paie de la solution de gestion du capital humain en nuage d'Oracle, pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2026, pour une somme maximale de 19 436 523,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17582 (3 soumissionnaires).**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE207684001**

*Conclure une entente-cadre avec la firme KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L pour la fourniture de services professionnels - Intégrateur des volets Ressources humaines et Paie de la solution de gestion du capital humain en nuage d'Oracle, pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2026, pour une somme maximale de 19 436 523,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17582 (3 soumissionnaires)*

À sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
  - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 avril dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos, et ce, en visioconférence vu la consigne de confinement individuel en raison du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information et du Service des ressources humaines ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que cette entente-cadre de services professionnels vise l'intégration de la suite RH sur Oracle, un système de classe mondiale, et ce, au cours des six prochaines années. Il s'agit de développer, à l'aide d'intégrateurs, le nouveau système de gestion des ressources humaines, de la paie et de la gestion des talents. L'appel d'offres a permis de recevoir trois soumissions, dont deux ont été jugées conformes, parmi les 12 preneurs des documents de l'appel d'offres.

En ce qui concerne les critères d'examen de la Commission pour ce contrat d'envergure, ils portent à la fois sur l'écart entre le prix de l'adjudicataire et celui de l'estimé de contrôle ainsi que sur l'écart entre les deux soumissions conformes. L'écart par rapport à l'estimation interne est favorable de l'ordre de 6 M\$, ce qui représente tout

près de 25% du prix estimé. Quant à l'écart entre les deux soumissions conformes, celui-ci est de l'ordre de 20%.

La Commission retient plusieurs éléments de la présentation, dont le fait qu'il s'agit d'un nombre d'heures non garanti et que ces heures seront utilisées selon les besoins réels. Ce sont 60 000 heures qui sont prévues en services-conseils pour implanter la paie et toutes les règles de dotation propres à chacune des cinq paies que la Ville de Montréal doit produire par catégorie d'emplois selon des cycles et des règles syndicales qui diffèrent. Les règles d'architecture et d'intégration aux autres systèmes informatiques de la Ville doivent également être élaborées.

Le système de base doit donc être adapté pour la Ville et l'implantation doit être faite en séquences, d'où l'échelonnement sur six ans. Les questions des commissaires leurs ont permis d'apprendre que des négociations avec les syndicats sont en cours, notamment afin d'optimiser le traitement de la paie et d'instaurer un seul cycle de paie pour payer tout le monde aux deux semaines. À cet effet, un balisage a été effectué pour identifier les pistes d'optimisation et le travail de négociation est en cours auprès des partenaires syndicaux. Aucune embûche n'est envisagée à ce stade-ci.

Les commissaires ont posé plusieurs questions relativement à la sécurité des données dans le contexte des importantes fuites de données personnelles de grandes organisations. Le Service s'est voulu rassurant en précisant que plusieurs recommandations tant du contrôleur que de la vérificatrice de la Ville avaient été suivies et que plusieurs mécanismes de sécurité déjà mis en place dans le système existant, notamment en ce qui concerne le caviardage du numéro d'assurance sociale. Il est prévu de sécuriser encore davantage les informations personnelles des employés. Le nouveau service permettra de déterminer le niveau d'accès à l'information par profil d'utilisation. Les nouveaux systèmes permettent de masquer de l'information et comportent des fonctions de sécurité plus avancées.

En conclusion, les commissaires ont obtenu la plupart des réponses à leurs nombreuses questions concernant les travaux prévus dans le cadre de contrats. Néanmoins, la Commission a demandé de recevoir, ultérieurement à l'octroi, des informations ventilées relativement aux différentes parties de ce projet d'envergure, qui comporte un très grand nombre d'heures échelonnées sur 6 ans, ainsi que des précisions relatives aux données requises pour effectuer les tests préalables à la mise en production du nouveau service et à la sécurité de leur hébergement chez le fournisseur, le cas échéant.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information et du Service des ressources humaines pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ :*

- *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
- *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE207684001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**